



COMITÉ RÉGIONAL DES UNIVERSITÉS POPULAIRES - RHÔNE - ALPES

Le Comité régional des Universités Populaires de Rhône-Alpes (CRUP-RA) :
un ancrage territorial pour comprendre et agir ensemble

La création du CRUP-RA

Au début des années 2000, au sein de l'Association des Universités Populaires de France (AUPF), alors présidée par Denis Rambaud, se développe l'idée que, sur des territoires à forte implantation d'universités populaires ou associations assimilées, doivent pouvoir se développer des réseaux intermédiaires de proximité, pour une mise en commun de pratiques, d'idées, de projets et affirmer ainsi le rôle culturel, social, citoyen des universités populaires.

Au même moment, dans la Région Rhône-Alpes, 2 pôles forts existent et se développent :

- au Nord-est de la Région, en Haute Savoie où, sous l'impulsion de Louis Caul-Futy, 10 UP locales couvrent une partie du territoire de ce département et constituent la Fédération Savoie Mont-Blanc des universités populaires (qui deviendra l'Université Populaire Savoie Mont-Blanc) ;

- à l'opposé, au Sud-est de la Région, dans les deux départements voisins de la Drôme et de l'Ardèche, dans lesquels l'université populaire de Romans (ACCÉS), longtemps seule, fait plein d'adeptes.

En quelques années, les universités populaires vont se multiplier, se rencontrer, s'entraider et mener une réflexion commune, au sein d'une coordination 26/07 des universités populaires.

Au cours de l'année 2004, Louis Caul-Futy, pour le compte de Savoie Mont-Blanc, et Michèle Bompard, co-présidente d'ACCÉS, tous deux membres de la Commission exécutive de l'AUPF, prennent l'initiative d'inviter, à Chambéry, les différentes UP, à une première rencontre régionale. La fédération des UP Savoie Mont-Blanc est représentée par Louis Caul-Futy, Henri Mainardi, Tim Plottier, aujourd'hui décédé.

Les universités populaires du sud-est sont, quant à elles, représentées par Michèle Bompard et Colette Chapelet pour ACCÉS et par Pierre Favrat, Michel François et Marie-Jeanne Laget pour l'université populaire de l'agglomération valentinoise (UPAVAL), créée en 2002.

Les grandes lignes de ce que pourrait être un comité régional des universités populaires sont tracées et un rendez-vous est pris pour une deuxième rencontre, le 5 mars 2005, qui sera l'assemblée générale constitutive avec adoption des statuts et désignation des responsables.

Louis Caul-Futy accepte d'être président, Michèle Bompard, vice-présidente, Michel François, trésorier et Colette Chapelet, secrétaire.

Le siège social est fixé à Romans, dans les locaux d'ACCÉS, 20 rue Saint Antoine.

Les statuts seront déposés en préfecture de la Drôme, à Valence, le 25 juin 2005, sous le n° 0263021637.

Le CRUP-RA a, désormais, une existence légale.

Ses statuts :

- garantissent la totale indépendance et l'autonomie de fonctionnement de chacune des associations concernées (*article 4*) ;

- précisent que l'association a pour but de répondre aux souhaits de concertation et aux besoins de coordination des universités populaires de la Région Rhône-Alpes dans leur démarche éducative (*article 5*);

- affirment que ces perspectives de concertation et de coordination s'inscrivent concrètement dans les fonctions suivantes :

➤ **une fonction de représentation et d'expression** des universités populaires de la Région en faisant de l'association, l'interlocuteur du Conseil régional et des autorités locales compétentes ;

➤ **une fonction de proposition de projets**, idées, actions, initiatives auprès de ces mêmes autorités régionales ; propositions destinées à favoriser le développement de l'action d'éducation et de formation sur la Région (*article 6*).

Les activités du CRUP de 2005 à 2012

Un rythme de 2 rencontres annuelles est adopté, tantôt à La Roche-sur-Foron (Haute Savoie) tantôt à Romans-sur-Isère tantôt à Valence (Drôme).

Elles permettent aux universités populaires concernées de mieux se connaître, de repérer leurs spécificités et leurs points communs, d'échanger sur leurs programmations, leurs publics, leurs modes de fonctionnement.

1^{er} temps fort : la rédaction d'une CHARTE

Rapidement, apparaît la nécessité de disposer d'un socle minimum de références communes. Un texte définitif émanant de plusieurs propositions locales est adopté à Grenoble, dans les locaux de l'Université Inter Âges du Dauphiné (UIAD) qui nous avait ouvert ses portes, le 20 avril 2008.

Les débats étaient dirigés par une personne extérieure, neutre, mais compétente : Marie-Claude Carrel, ancienne chef MAFPEN (Mission Académique pour la Formation des Personnels de l'Education Nationale) de l'académie de Grenoble.

Cette Charte est toujours en vigueur, même si elle a été, quelque peu, « toiletée ».

Disponible sur le site du CRUP (www.crup-ra.fr) ou sur celui de l'AUPF (www.universitepopulaire.eu), elle précise :

- **ce que sont les universités populaires** avec la mention de leur appartenance au réseau de l'AUPF ;

- **quelles sont leurs spécificités** qui prennent en compte l'environnement géographique et sociologique, le tissu associatif local, le cadre institutionnel dans lequel elles s'inscrivent ;

- **quelles sont leurs valeurs**, en référence à une démarche d'éducation populaire qui permet à tout individu :

* de se comprendre lui-même,

* de comprendre le monde dans lequel il vit,

* d'échanger avec les autres pour exister pleinement comme homme et comme citoyen.

- **quelles sont leurs activités**, dans quels domaines et sous quelles formes : ateliers, stages, modules, cours, sorties, visites, voyages, conférences, soirées-débat, café-citoyens, café-sciences, etc.

2^{ème} temps fort : les premiers contacts avec le Service « Vie associative » de la Région Rhône-Alpes.

Dans un premier temps, **le 14 mars 2007**, pour manifester l'intérêt des universités populaires du CRUP-RA aux appels à projet de la Région Rhône-Alpes.

3 Projets seront déposés, par l'université populaire de l'agglomération valentinoise (UPAVAL), ACCÈS Romans et l'UP Savoie Mont-Blanc.

Deux seront retenus (UPAVAL et ACCÈS).

Un seul ira à son terme, celui de l'université populaire de l'agglomération valentinoise partie recueillir la parole des « Chibanis » qui ont grandement contribué à la reconstruction de la France après la 2^{ème} guerre mondiale.

La restitution d'entretiens très riches mais souvent difficiles ou délicats a donné lieu à l'édition d'un ouvrage intitulé : « Mémoire de Chibanis », en septembre 2011.

Dans un deuxième temps, **le 3 février 2011**, pour définir les conditions d'une convention d'objectifs entre le CRUP et le Conseil Régional, en réponse à l'article 6 des statuts.

3^{ème} temps fort : l'organisation sur le territoire du CRUP-RA de trois colloques européens des universités populaires placés sous la responsabilité de l'Association des Universités Populaires de France (AUPF). Deux le furent avec la participation du CRUP-RA :

- le premier, à Romans en novembre 2007 sur le thème : « Cultures, culture : quels savoirs à partager ? » ;

- le deuxième, à Annemasse, en novembre 2010 en collaboration avec l'université populaire de Genève : « Les UP pour savoir, pour comprendre, pour agir » ;

- le troisième, à Valence, en novembre 2012 : « Jeunesse et Éducation populaire : quelles perspectives pour les UP ? ».

Le temps du contrat pluriannuel d'objectifs (CPO) et d'une nouvelle présidence

À la suite de la réunion du 3 février 2011, Louis Caul-Futy, président du CRUP-RA, propose à l'assemblée générale un projet de développement et d'actions qui va servir de base au contrat pluriannuel négocié avec la Région.

Ce document intitulé « **Université Populaire, un projet d'avenir** » rappelle la mission de l'éducation populaire, réaffirme l'attachement des universités populaires à ses valeurs, décrit avec méthode les caractéristiques de ce que doit être une action d'éducation populaire.

Une nouvelle rencontre avec les responsables de la Vie Associative a lieu dans les locaux du Conseil régional, le 14 mai 2012.

Lors de l'assemblée générale statutaire du 28 juin 2012, Louis Caul Futy quitte, comme il l'avait souhaité, la présidence et confie à son successeur, Michel François, le soin de mener à bien les actions prévues.

Le contrat, sur proposition de Lela Bencharif, vice-présidente déléguée à la vie associative et à l'éducation populaire, est validé le 4 octobre 2012, avec attribution d'une aide de 10 000 € reconductible 3 années consécutives, soit 2013, 2014 et 2015

Ce contrat confie au CRUP-RA 4 missions

1 – **Développement de la communication entre les universités populaires,**

2 - **Formation des bénévoles ;**

3 - **Échanges d'expériences et mutualisation** de moyens par la création de dispositifs interactifs ;

4 - **Développement et valorisation du réseau régional** : aide à l'implantation de nouvelles UP notamment dans les départements où elles sont absentes ou peu nombreuses par la mise en place d'un système de tutorat et d'accompagnement technique et pédagogique.

Il précise les objectifs à atteindre et les actions à mettre en place :

1 - Structuration du réseau par des actions d'accompagnement :

- Développement des implantations locales et densification du réseau par aide technique et méthodologique (démarrage de projet, démarche administrative...)
- Tutorat par les plus expérimentés.

2 - Développement de temps d'échanges et d'expériences :

- Sur des thématiques : transmission des savoirs, Éducation populaire/territoires en mutations, Éducation populaire et citoyenneté...
- Sur des moyens communs : programmes d'activités, thèmes communs d'actions ponctuelles, répertoire des intervenants ...

3 - Développement des compétences des bénévoles :

- Organisation de modules de formation (rôle et place des UP par rapport aux territoires en développement, par rapport à une politique culturelle territoriale, ...)
- Organisation de journées à thème, type séminaire ou colloque ;
- Création d'un répertoire des compétences et d'un livret d'accompagnement.

4 - Amélioration de la circulation de l'information au sein du réseau :

- Bulletin d'information interne
- Site internet

Il précise aussi les modalités de suivi, d'évaluation et de contrôle.

Cette petite histoire du CRUP va s'arrêter au terme de la 1^{ère} année du contrat que les responsables de la Région ont jugé rempli et qu'on peut résumer en quelques lignes :

- Création d'un site Internet
- Édition d'un bulletin de liaison 3 fois/an
- Formation sur la fiscalité et la fonction employeur des associations
- Formation à la maintenance du site
- Mutualisation de compétences et de ressources
- Aide à la création de 3 nouvelles UP
- Ouverture vers les autres réseaux d'éducation populaire.

Il reste, en 2014 et 2015, à maintenir ce rythme, tout en imaginant ce que sera le CRUP-RA quand il ne bénéficiera plus du soutien financier de la Région.

Mais pas de véritable inquiétude : le bénévolat est rarement à court de solutions et de détermination.

Michel FRANÇOIS, président du CRUP-RA

07/01/2014